

## 1. Pour nous joindre

La Maison de naissance du Richelieu est un espace d'accueil pour les femmes enceintes et les familles de la région de la Montérégie qui désirent vivre la grossesse et l'accouchement avec l'aide de sages-femmes. Ces services, couverts par la carte d'assurance-maladie, sont intégrés au programme de périnatalité du CISSS de la Montérégie-Centre

Les sages-femmes offrent le suivi de grossesse pré et postnatal de même qu'un accouchement naturel aux femmes en bonne santé dont la grossesse se déroule normalement. L'environnement physique de la Maison de naissance et l'équipement qui s'y trouve favorisent et protègent le déroulement naturel et physiologique de la grossesse, de l'accouchement et de l'accueil du nouveau-né.

## 2. Informations générales

### 2.1. Pratique des sages-femmes au Québec

Au Québec, les sages-femmes sont des professionnelles de la santé autonomes qui détiennent un contrat avec un établissement de santé. La pratique des sages-femmes a été légalisée en juin 1999 après une période d'expérimentation de cinq ans sous forme de projets-pilotes. À partir du 24 septembre 1999, seules les sages-femmes enregistrées au Tableau de l'Ordre des sages-femmes du Québec et détenant un droit de pratique sont autorisées à pratiquer au Québec. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de l'Ordre des sages-femmes du Québec ([www.osfq.org](http://www.osfq.org)). »

### 2.2. Qui peut bénéficier des services de sages-femmes

Dès la première rencontre, votre sage-femme révisera avec vous votre histoire de santé et celle de vos accouchements antérieurs, s'il y a lieu, et pourra ainsi établir si vous êtes admissible au suivi. Si vous développez un problème sérieux pendant la grossesse ou après la naissance, votre sage-femme devra vous référer vers un médecin.

Par définition, et en accord avec la Loi sur les sages-femmes, les sages-femmes ne peuvent suivre que les femmes en santé dont la grossesse se déroule normalement. Par exemple, si vous souffrez d'un problème de santé comme l'hyperthyroïdie, le diabète, la haute pression vous n'êtes pas admissible aux services offerts dans une maison de naissance. Si vous attendez des jumeaux, ou si vous prenez une médication particulière

pouvant influencer le cours de la grossesse, on considère que votre grossesse présente un risque élevé et cela vous rend aussi non-admissible au suivi sage-femme.

### 2.3. Maison de naissance du Richelieu

Les sages-femmes de la maison de naissance du Richelieu offre un suivi personnalisé et continu pendant la grossesse, ainsi qu'un environnement chaleureux et sécuritaire pour la naissance. La Maison de naissance est située dans un ancien CLSC dont une partie a entièrement été rénové pour qu'elle s'apparente à une grande maison chaleureuse, au cœur de la Montérégie. Elle est subdivisée en 2 parties de pleins pieds avec d'abord une réception, une salle d'attente, les bureaux de consultation, où vous rencontrerez vos sages-femmes la salle familiale et la cuisine commune. Dans la deuxième partie connexe à la première se trouvent quatre grandes chambres confortables dont 3 sont équipées d'un grand bain. C'est dans ces chambres que vous pourrez accoucher et passer les premières heures en famille avec votre bébé.

L'équipe de la Maison de naissance du Richelieu comprend des sages-femmes, des aides-natales, des étudiantes sages-femmes, une responsable des services et une agente administrative. Les médecins Gynécologues-obstétriciens de la clinique Origyn à St Jean sur Richelieu assurent un support et une assistance dans les situations de consultation et transfert pour la mère. En ce qui concerne les nouveau-nés, les pédiatres de l'hôpital du Haut Richelieu travaillent de concert avec les sages-femmes de la Maison de naissance pour toutes situations de consultation et transfert.

La Maison de naissance du Richelieu est rattachée au CISSS de la Montérégie Centre et a une mission régionale visant toute la Montérégie. Les sages-femmes à Richelieu assurent le suivi de grossesse et l'accouchement d'environ 250 femmes par année.

### 2.4. Le suivi par les sages-femmes à la Maison de naissance

#### 2.4.1. Suivi prénatal : fréquence des consultations, suivis et durée des consultations

À votre première consultation, l'une de vos sages-femmes révisera avec vous votre histoire de santé et celles de vos grossesses antérieures afin de s'assurer que vous êtes admissible aux services de la Maison de naissance. Tôt dans la grossesse, elle fera les tests d'usage pour vérifier entre autres votre formule sanguine complète, vos anticorps à la rubéole, à l'hépatite B, à la syphilis, et votre taux de glucose dans le sang; elle fera aussi une analyse et une culture d'urine ainsi qu'une cytologie du col (PAP test), s'il y a lieu et des prélèvements vaginaux pour éliminer la possibilité d'une infection vaginale ou d'une infection transmissible sexuellement. Si indiqué et à votre choix, elle peut prescrire des tests additionnels, tels que le dépistage prénatal de la trisomie 21 et référer à qui de droit pour une échographie, une amniocentèse ou autre.

Chaque visite prénatale dure environ 45 minutes. Le suivi prénatal comporte habituellement une visite toutes les 4 à 6 semaines jusqu'à la 32<sup>e</sup> semaine, toutes les deux à trois semaines entre les 32<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> semaines, puis chaque semaine ou aux 10 jours jusqu'à l'accouchement. Votre partenaire est toujours bienvenu(e) ainsi que vos enfants ou toute autre personne significative pour vous. Et si vous choisissez d'accoucher à domicile, une des visites prénatales se fera à votre domicile, vers la fin de la grossesse.

À chaque visite prénatale, la sage-femme vérifie votre tension artérielle, palpe votre bébé pour déterminer sa position et sa bonne croissance, écoute son cœur, mesure votre hauteur utérine, vérifie votre poids et prend note de toute particularité ou observation de votre part ou de la sienne. Elle ne fait un examen vaginal que lorsque c'est nécessaire, habituellement vers la fin de la grossesse. Elle discute de votre alimentation et du type de vitamines dont vous pourriez avoir besoin. Elle travaille avec vous dans une optique de prévention, pour vous aider à passer une grossesse heureuse et en santé, et pour éviter que des malaises mineurs ne deviennent sérieux. Les sages-femmes croient que les bien-être physiques et émotionnels sont inséparables, aussi, elles prennent le temps de répondre à vos questions et de parler avec-vous de vos sentiments et de vos préoccupations.

#### 2.4.2. Cours prénataux :

La Maison de naissance du Richelieu propose des rencontres prénatales de groupe pour préparer l'accouchement et le post natal. Ces rencontres portent sur le processus physiologique de l'accouchement, sur le travail et les contractions d'un point de vue physique et émotif, sur les moyens de faire face à la douleur, de travailler avec votre corps pour vous aider à vivre un accouchement normal et naturel. Vous pourrez ainsi partager vos réflexions et vos expériences avec d'autres parents qui attendent leur bébé à la même période que vous, des parents que vous aurez l'occasion de revoir dans les rencontres du comité de parents de la Maison de naissance. Des sujets comme l'allaitement et la vie avec un nouveau-né pendant les premières semaines seront aussi abordés.

#### 2.4.3. Le travail et l'accouchement : choix des trois lieux de naissance (domicile, maison de naissance, hôpital du Haut-Richelieu)

Vous avez la possibilité d'accoucher à la Maison de naissance, dans votre propre domicile ou à l'hôpital. Le choix du lieu d'accouchement ainsi que les particularités propres à chacun des lieux sont discutés avec vous tout au long de la grossesse. Il est souhaitable qu'avant la 36<sup>e</sup> semaine de grossesse, vous ayez fait votre choix quant au lieu dans lequel vous souhaitez accoucher. Toutefois, pour différentes raisons (intempéries, organisation d'effectifs, etc.), il se peut qu'à la dernière minute, votre sage-femme vous propose un changement. Cette particularité sera discutée au cours du suivi de grossesse. De plus, pour certaines situations particulières, il est possible que votre sage-femme vous

recommande d'accoucher en centre hospitalier (par exemple, antécédent de césarienne, placenta inséré près du col de l'utérus).

Dès que vous pensez que votre travail est bien commencé (quand vous avez des contractions régulières et/ou que vos membranes sont rompues), vous devez avertir votre sage-femme par l'entremise de son téléphone cellulaire. Ensemble, vous décidez du meilleur moment pour vous rencontrer dans le lieu désigné pour votre accouchement. Votre sage-femme reste avec vous pendant tout le travail actif, l'accouchement et les premières heures après la naissance de votre bébé. Dans certaines situations (périodes de garde prolongée, etc.), une autre sage-femme peut assurer les soins durant le travail ou le postnatal.

Une sage-femme assistante est aussi appelée quand le travail est plus avancé. En cours de travail, vous pouvez vous installer comme il vous convient: vous pouvez prendre un bain, marcher, prendre n'importe quelle position, manger ou boire à votre goût. Vous pouvez être accompagnée des personnes de votre choix.

Pendant le travail actif, la sage-femme s'assure que le travail progresse normalement et en toute sécurité. Elle prend vos signes vitaux, écoute régulièrement le cœur du bébé avec un Doppler (un appareil à ultrasons) pour s'assurer que le bébé va bien. Elle fait, au besoin, des examens vaginaux, pour s'assurer de la progression du travail. En tout temps, votre sage-femme tente d'être attentive à vos désirs et vous donne le support et l'encouragement dont vous avez besoin tout en respectant ses propres limites professionnelles. L'épidurale n'étant pas disponible à la Maison de naissance, les sages-femmes peuvent vous suggérer plusieurs moyens autres que des médicaments pour vous aider à supporter la douleur.

Les sages-femmes s'adaptent à toute position d'accouchement qui vous convient et peuvent vous en suggérer au besoin pour faciliter le processus. À la naissance, elles font tout ce qui est possible pour assurer à votre bébé une arrivée en douceur. Elles ne font d'épisiotomie que dans des cas exceptionnels et indiqués. Vous ou votre partenaire pouvez accueillir votre bébé de vos mains si tel est votre désir. La meilleure place pour votre bébé à sa naissance est dans vos bras, c'est donc là que la sage-femme le couvre avec des couvertures chaudes tout en évaluant rapidement et efficacement sa condition. Les sages-femmes ne font aucune intervention à moins qu'elle ne s'impose. Vous pouvez couper le cordon au moment qui vous conviendra, habituellement plusieurs minutes après la naissance. Les sages-femmes attendent l'expulsion du placenta, sans autre intervention, tant que votre état est rassurant. Les sages-femmes soutiennent et favorisent l'allaitement maternel et vous accompagneront dans l'initiation des premiers gestes favorisant l'allaitement. De plus, l'établissement du CISSS de la Montérégie Centre auquel est rattachée la maison de naissance est en processus d'accréditation IAB (Initiative Amis des Bébé). L'IAB est un programme international implanté par l'OMS et l'UNICEF. Ce programme fournit aux établissements qui y adhèrent des

recommandations universelles pour la protection, l'encouragement et le soutien de l'allaitement maternel.

#### 2.4.4. Soins post-nataux : séjour à la Maison de naissance, consultations à domicile

Après la naissance de votre bébé, votre sage-femme reste avec vous au moins trois heures. Pendant ce temps, elle veille à ce que votre utérus soit bien contracté et que vos signes vitaux soient normaux. Elle répare la majorité des lacérations ou déchirures du périnée sous anesthésie locale lorsque c'est nécessaire. Vous pouvez prendre un bain ou une douche, manger, faire vos appels téléphoniques, dormir ou recevoir des visiteurs, comme il vous plaît. Votre sage-femme s'assure que votre récupération se fait normalement avant de quitter la maison de naissance. Les sages-femmes vous soutiennent dans votre autonomie. Le séjour à la maison de naissance est un séjour d'agrément pour vous permettre de récupérer avant votre retour à la maison. Nous vous encourageons à poser vos questions pour vous sentir autonome et apte à prendre soin de vous.

Dans les premières heures après la naissance, votre sage-femme pèse votre bébé et lui fait un examen physique et neurologique complet. Avec votre consentement, elle offre une injection de vitamine K pour prévenir les maladies hémorragiques du nouveau-né et peut mettre dans ses yeux un onguent antibiotique (érythromycine) pour prévenir les infections bactériennes à gonorrhée et chlamydia, si nécessaire. Vous pourrez discuter de ces interventions au préalable. Elles s'assurent que vous savez comment prendre soin de vous-même et de votre bébé dans les heures et les jours qui suivent. La naissance de votre bébé est enregistrée légalement et vous recevrez le carnet de vaccination avant votre sortie de la Maison de naissance, de l'hôpital ou avant le départ de la sage-femme de votre domicile.

On vous explique également comment remplir en ligne la déclaration de naissance, ce qui permet, si vous le souhaitez, que les demandes suivantes soient faites automatiquement :

- demande de carte d'assurance maladie de votre enfant,
- demande de son numéro d'assurance sociale,
- demandes d'allocations familiales pour le Québec et le Canada.

Sachez d'ores et déjà que vous aurez besoin pour cela d'avoir un identifiant du service d'authentification gouvernementale clicSÉQR.

Si l'accouchement se déroule à la Maison de naissance, après le départ de la sage-femme, une aide-natale, restera avec vous jusqu'à ce que vous quittiez pour votre domicile. Le séjour habituel à la Maison de naissance est de 12 à 18 heures, bien que certaines souhaitent partir aussi tôt que 4 heures après la naissance et que le maximum possible soit de 24 heures. Nous souhaitons que vous ayez organisé votre post-natal de

façon à pouvoir vous reposer pendant plusieurs jours après votre retour à la maison, et ce, pour récupérer dans les meilleurs délais.

Si l'accouchement se déroule en centre hospitalier sous la responsabilité de votre sage-femme, vous devez quitter l'hôpital en même temps que cette dernière, soit 4 heures après la naissance de votre bébé. Comme vous n'êtes pas admise sous les soins médicaux, vous ne pouvez rester à l'hôpital pour une plus longue période. Il est souhaitable qu'un soutien post natal soit organisé à l'avance pour vous permettre de bien récupérer de votre accouchement.

Si l'accouchement se déroule à votre domicile, votre sage-femme quittera aussi les lieux 3 ou 4 heures après la naissance de votre bébé. Encore une fois, il est souhaitable qu'un soutien post natal soit organisé à l'avance pour vous permettre de bien récupérer de votre accouchement.

Quel que soit le lieu où vous avez accouché, votre sage-femme effectue une première visite dans les 24 heures après la naissance, soit à la Maison de naissance, soit chez vous, selon le cas, ainsi que le troisième jour et le cinquième ou sixième jour, à votre domicile.

Dans la première semaine, elle fait le test de "PKU" pour vérifier l'absence de maladies métaboliques héréditaires, qui implique de piquer votre bébé au talon pour recueillir un petit échantillon de sang. Elle vous revoit la deuxième semaine à la Maison de naissance. À chacune de ces visites, elle s'assure que vous vous remettez bien de l'accouchement, et que votre bébé est en bonne santé et s'alimente bien. Elle demeure disponible par téléphone pour répondre à vos questions et préoccupations. Le suivi se termine par une visite postnatale à la Maison de naissance vers la sixième semaine.

#### 2.4.5. Rencontres postnatales pour les parents

Plusieurs parents ont exprimé le besoin de garder un contact avec la Maison de naissance après leur dernière visite postnatale avec leur sage-femme. La Maison de naissance a ainsi ouvert ses portes au réseau sage-famille, qui représente les familles usagères de la Maison de naissance futures, actuelles et passées. C'est un lieu pour se rassembler entre parents, partager des expériences, échanger des ressources et se supporter mutuellement. Des causeries sont organisées pour échanger librement sur tous les sujets reliés à la parentalité, à l'accouchement naturel et aux services de sages-femmes. Vous pouvez vous joindre au groupe et consulter la page facebook qui se nomme *Maison de Naissance du Richelieu – Réseau sage-famille*.

#### 2.4.6. Étudiantes sages-femmes et autres étudiants

Comme la formation reconnue pour devenir sage-femme (baccalauréat en pratique sage-femme dispensé à l'Université du Québec à Trois-Rivières, 130 crédits sur 4,5 années) implique trois années de stage sur quatre années de formation, la plupart des sages-

femmes sont aussi préceptrices, ce qui implique d'accompagner et d'évaluer la progression des étudiantes sages-femmes dans leur cheminement d'apprentissage. Il est donc fortement probable que vos sages-femmes aient des étudiantes que vous serez amenés à rencontrer au cours de votre suivi et pendant votre accouchement. De plus, notre établissement accueille aussi des sages-femmes formées à l'étranger qui, dans le cadre de leur processus d'équivalence de diplôme doivent effectuer des stages dans les maisons de naissance du Québec.

## 2.5. Allaitement

La recherche scientifique démontre que l'allaitement maternel est le mode d'alimentation à privilégier pour les bébés. En effet, l'allaitement maternel comble les besoins nutritionnels, immunologiques et affectifs reliés à la croissance et au développement de l'enfant. Au-delà de ses effets bénéfiques, l'absence d'allaitement peut contribuer à l'augmentation du risque et de la sévérité de maladies chez les enfants, telles que les otites, les infections respiratoires et les gastro-entérites, ainsi que le risque de cancer du sein et des ovaires chez les mères.

L'expression « Amis des bébés » a été retenue par l'UNICEF et l'OMS, et vise à prodiguer des soins optimaux et un soutien de haute qualité à toutes les familles, peu importe le mode d'alimentation choisi. L'objectif est de créer des conditions favorables à la réussite de l'allaitement aux parents qui le souhaitent. Dans ce contexte, on veille également à ce que ceux qui donnent de la préparation commerciale à leur nourrisson le fassent de façon sécuritaire.

La Maison de naissance adhère aux orientations régionales (Direction régionale de la Santé publique), provinciales (Ministère de la Santé et des services sociaux du Québec), nationales (Santé Canada) et internationales (Organisation mondiale de la santé (OMS, UNICEF) pour la promotion, la protection et le soutien de l'allaitement maternel.

La dyade mère bébé est considérée comme sacrée, et n'est séparée que dans des conditions exceptionnelles et médicales,

## 2.6. La sécurité de l'accouchement dans une maison de naissance

Pour la plupart des parents, la question la plus importante qui se pose quand ils veulent décider où et avec qui accoucher est celle de la sécurité. Il y a des risques et des avantages propres à chaque lieu de naissance, que ce soit l'hôpital, la maison de naissance ou à la maison. C'est votre responsabilité de parents de vous informer le mieux possible, d'évaluer toutes les options et de prendre une décision à savoir où et avec qui vous vous sentirez en sécurité pendant votre travail et la naissance de votre bébé.

Plusieurs études ont documenté la question de la sécurité des accouchements à l'extérieur de l'hôpital (*Source : Revue de littérature sur la sécurité des accouchements à*

*domicile, Julie Ouellet, 2018*). Le rapport du Conseil d'évaluation des maisons de naissance a également été favorable à la légalisation de la pratique.

Un soin prénatal de qualité est le facteur le plus important dans le dépistage et la prévention de complications possibles. Malgré cela, certaines situations peuvent survenir de façon imprévue pendant le travail, l'accouchement ou le post-partum. Dans l'expérience des sages-femmes, et l'étude américaine le confirme, la majorité des transferts à l'hôpital ne sont pas des urgences : la mère ou le bébé sont transférés par mesure de précaution, dès les premiers signes qu'un problème pourrait se développer. Les complications qui exigent un transfert d'urgence sont rares. Les sages-femmes se réfèrent au Règlement sur les cas nécessitant une consultation d'un médecin ou un transfert de la responsabilité clinique à un médecin (L.R.Q. c. S-0.1 r.1) adopté en juin 2004 pour déterminer le besoin ou non d'effectuer une consultation ou un transfert à un médecin.

Les sages-femmes doivent, pour être membre de leur ordre professionnel, avoir reçu la formation de réanimation adulte et néo-natale et ont les compétences et les habiletés nécessaires pour réagir adéquatement en cas d'urgence et assurer un transfert sécuritaire vers l'hôpital. La formation en réanimation néonatale est renouvelée aux 2 ans et la formation en Urgences obstétricale est renouvelée aux 3 ans. La Maison de naissance possède l'équipement médical d'urgence essentiel pour assurer la sécurité de la mère et du bébé : oxygène et ballons de réanimation, équipement de succion et de cathétérisme ombilical, laryngoscope pour l'intubation, médicaments d'urgence et matériel pour poser des solutés intraveineux. Les équipes de sages-femmes font régulièrement des pratiques d'urgence et de réanimation afin d'être le plus efficaces possible.

L'épidurale et autres médicaments anesthésiques ou analgésiques ne sont pas disponibles à la Maison de naissance. Si une épidurale s'avérait nécessaire durant le travail, un transfert à l'hôpital serait organisé. La césarienne ou l'utilisation de forceps doivent être effectués par un gynécologue-obstétricien à l'hôpital. L'induction ou la stimulation du travail avec des médicaments ocytotiques comportent des risques et ne peuvent être envisagées qu'à l'hôpital sous responsabilité médicale. Les sages-femmes écoutent régulièrement le cœur du bébé pendant le travail (écoute intermittente); si une anomalie pendant le travail exige un monitoring continu du bébé, la responsabilité du suivi devra être transférée à un médecin.

## 2.7. Consultation ou Transfert à un médecin à l'hôpital

Les sages-femmes travaillent en collaboration avec les médecins gynécologue-obstétricien de la clinique Origyn qui exercent aussi à l'hôpital du Haut-Richelieu et avec les pédiatres de ce même hôpital.

Par ailleurs des ententes de collaboration avec l'hôpital Charles le Moyne, Pierre Boucher et Honoré Mercier facilitent les consultations et/ou transferts de soins, si vous planifiez d'accoucher à domicile sur ce territoire. Une dernière est en cours de signature avec l'hôpital Anna Laberge. Les sages-femmes desservent un vaste territoire où l'accouchement à domicile est admissible dans un périmètre de 30 minutes d'un Hôpital et 45 minutes de la maison de naissance du Richelieu.

Pendant la grossesse, si vous développez un problème comme l'hypertension, l'anémie sévère ou toute autre condition qui vous met à risque, votre sage-femme verra à vous référer à un médecin (consultation ou transfert de soins). Si la condition pour laquelle vous êtes traitée se résout bien et ne pose plus de risque pour le reste de la grossesse, il est possible pour le médecin de retourner la responsabilité du suivi à la sage-femme.

D'autres conditions peuvent nécessiter une consultation ou un transfert à un médecin. Par exemple, à la fin de la grossesse, si le bébé se présente par le siège, ou si le travail commence avant la 36<sup>e</sup> semaine ou après la 42<sup>e</sup> semaine de grossesse, la responsabilité du suivi de votre travail pourrait être transférée à un médecin. Toute anomalie pendant le travail pourrait nécessiter une consultation ou un transfert à l'hôpital. Dans une situation de transfert de soins, la sage-femme vous accompagne à l'hôpital et vous supporte pendant le travail. À votre congé de l'hôpital, la sage-femme reprendra la responsabilité du suivi postnatal. Lors d'un transfert de soins, la responsabilité revient entièrement au personnel hospitalier, et la sage-femme ne peut poser aucun geste médical à moins qu'elle n'y soit spécifiquement autorisée.

Les sages-femmes sont entraînées et ont en tout temps tout l'équipement nécessaire pour stabiliser la condition du bébé et lui apporter les soins requis. Le matériel disponible est le même quel que soit le lieu de naissance. Toutefois, si vous choisissez de donner naissance dans votre propre domicile, les conditions de transport de votre bébé advenant une situation de transfert sont un peu différentes. Ces éléments seront discutés avec votre sage-femme lorsque vous prendrez la décision du lieu dans lequel vous souhaitez donner naissance.

Quand une femme doit être transférée à l'hôpital dans les premières heures après la naissance, son bébé sera admis avec elle à l'hôpital en cohabitation (dans la mesure du possible).

## 2.8. Disponibilité des sages-femmes

Nous savons comment il est important pour vous de connaître les sages-femmes qui sont responsables de votre accouchement. Les sages-femmes de la Maison de naissance travaillent en équipes de deux ou trois. Chaque femme enceinte rencontre sa sage-femme principale ainsi que la ou les coéquipières de celle-ci. Dans le dernier trimestre, les consultations sont organisées en alternance les différentes sages-femmes impliquées dans votre suivi, de façon à ce que vous soyez à l'aise et confiante d'accoucher avec

chacune d'elles, dépendamment de leur horaire de garde. Si votre sage-femme a eu un accouchement pendant la nuit ou qu'elle est à un accouchement au moment de votre rendez-vous, c'est la sage-femme de soutien de la maison de naissance qui fera le rendez-vous avec vous ou votre rendez-vous sera reporté. Si la date prévue d'accouchement se situe près de Noël ou pendant les vacances d'été, il se peut qu'une troisième/ quatrième sage-femme soit présente dans le suivi.

Vous serez aussi probablement familière avec toutes les sages-femmes de la Maison de naissance, pour les avoir brièvement rencontrées dans les corridors ou pour avoir suivi des rencontres prénatales avec elles. Chacune d'entre elle est disponible 24 heures par jour sauf pour les fins de semaines et jours de congé ainsi que pour les vacances prévues d'avance. Chaque sage-femme partage la même philosophie et travaille en équipe dans un même esprit.

Les sages-femmes de la Maison de naissance possèdent toutes un téléphone cellulaire. Il y a toujours au moins trois sages-femmes disponibles en même temps et donc sur appel, 24h/24. Si vous devez absolument rejoindre votre sage-femme pour une question urgente ou pour un accouchement, n'hésitez pas à l'appeler par l'intermédiaire de son téléphone cellulaire. Pour toute autre question non-urgente, vous pouvez écrire vos questions pour votre prochaine consultation.

## 2.9. Réception des plaintes

La responsable des services sages-femmes

- Vous pouvez en tout temps vous adresser à la responsable des services sage-femme du CISSS de la Montérégie Centre, Mme Cécile Masson : 450 658 2080, poste 4471
- Dans l'éventualité où vous ne seriez pas satisfaite de nos services, vous pouvez adresser une plainte à la commission locale aux plaintes et à la qualité des services du CISSS Montérégie-Centre: 450-466-5434 OU LE 1-866-967-4825 poste 8884

[www.santemc.quebec/plaintes](http://www.santemc.quebec/plaintes)

## 2.10. Confidentialité

Chaque cliente a droit à un traitement confidentiel. Dans l'intérêt de vous offrir les meilleurs soins possibles, certaines informations à votre sujet seront partagées à l'intérieur de l'équipe de sages-femmes de la Maison de naissance, et occasionnellement avec d'autres professionnels (médecins ou infirmières de l'hôpital, par exemple). En tout temps, les sages-femmes veillent à respecter la confidentialité. Pendant la durée de votre

suivi, votre dossier sera conservé à la Maison de naissance. Vous pouvez obtenir une copie de votre dossier en y demandant l'accès aux archives, tel que régit par la loi. Votre dossier sera ensuite conservé dans les archives du CISSS de la Montérégie Centre. L'accès au dossier et la confidentialité est régie par la réglementation en vigueur dans l'établissement.

### 2.11. Coûts : couverts par la RAMQ

Le coût des services professionnels que vous recevrez à la Maison de naissance du Richelieu, incluant votre séjour, est entièrement couvert par votre carte d'assurance-maladie. Notez que lors de votre séjour, seuls les repas de la mère sont fournis. Vous recevrez de votre sage-femme une liste d'items à apporter pour l'accouchement. Si vous n'avez pas de carte d'assurance maladie, vous devrez déboursier des frais pour votre suivi, et les examens. Veuillez communiquer directement avec nous pour de plus amples renseignements.

### 2.12. Responsabilité des parents : implication et participation active des parents

Le suivi sage-femme requiert une implication et une participation active et responsable de la part des parents par rapport à leur santé et celle de leurs enfants. Il vous est demandé d'assumer les responsabilités spécifiques suivantes :

- De bien vous informer et de bien considérer toutes les options disponibles ainsi que vos propres sentiments avant de prendre la décision d'accoucher avec une sage-femme à la Maison de naissance ;
- De bien manger, de prendre suffisamment de repos et d'exercice et de généralement bien prendre soin de vous pendant la grossesse ;
- De vous préparer le mieux possible aux réalités du travail, de l'accouchement et de la vie avec un nouveau bébé ;
- D'informer votre sage-femme de vos attentes à propos des soins et des services que vous recevrez d'elle et de la Maison de naissance ;
- D'informer votre sage-femme de tout problème de santé ou toute autre situation qui pourrait affecter votre grossesse ou l'accouchement ;
- De respecter les heures de rendez-vous prénatals et de faire savoir le plus tôt possible si vous devez annuler un rendez-vous ;
- D'organiser votre retour à la maison après votre séjour à la Maison de naissance ou à l'hôpital et d'organiser l'aide nécessaire à la maison pour la première semaine.

### 2.13. Pour nous joindre : coordonnées

Maison de Naissance du Richelieu

700 rue Martel, porte 5

Richelieu (Québec) J3L 5R6

Tel : 450 658 2080

La Maison de naissance est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 16h (fermée sur l'heure du dîner). En dehors des heures d'ouverture, vous pourrez laisser un message téléphonique sur la boîte vocale de la Maison de naissance. En cas d'urgence, vous pourrez rejoindre votre sage-femme ou une coéquipière sur son téléphone cellulaire.

### 3. FAQ

#### 5.1. Comment puis-je m'inscrire ?

5.1.1. Par Courriel en complétant la « Demande de services ».

Par téléphone. L'adjointe administrative fera votre inscription et vous aurez un appel si une place se libère. Autrement vous serez sur notre liste d'attente.

#### 5.2. Si je suis suivie à la maison de naissance, est-ce que je dois aussi être suivie par un médecin ?

5.2.1. Il est important d'avoir un seul suivi médical. Le suivi sage-femme remplace entièrement un suivi par un médecin. Les mêmes tests et prescriptions vous seront offerts.

#### 5.3. Est-ce que l'accouchement à la maison est sécuritaire ?

5.3.1. Oui. Vous pouvez vous référer à la documentation sur l'accouchement à domicile.

#### 5.4. Si je veux accoucher à l'hôpital, est-ce que je peux être suivie aussi à la Maison de naissance ?

5.4.1. Oui. Vous pouvez choisir votre lieu d'accouchement avec votre sage-femme. Étant donné qu'il n'y a pas d'admission faite à l'hôpital, vous ne pouvez pas y faire un séjour après l'accouchement. Vous devrez quitter la chambre 3-4 heures après la naissance accompagnée par votre sage-femme.

#### 5.5. Si je choisis d'être suivie à la maison de naissance, est-ce que les sages-femmes signent les déclarations de naissance ?

5.5.1. Oui. La naissance de votre bébé est enregistrée légalement et vous recevrez les formulaires d'assurance-maladie, le carnet de vaccination et les formulaires de demande d'allocations familiales avant votre sortie de la Maison de naissance, de l'hôpital ou avant le départ de la sage-femme de votre domicile.

**5.6. Si je ne suis pas satisfaite des services que j'ai reçus, à qui dois-je m'adresser ?**

5.6.1. Dans l'éventualité où vous ne seriez pas satisfaite de nos services, vous pouvez adresser une plainte auprès de la Commission locale aux plaintes et à la qualité des services du CISSS de la Montérégie Centre.

**5.7. Quels sont les couts reliés aux services de sage-femme ?**

5.7.1. Le coût des services professionnels que vous recevrez à la Maison de naissance du Richelieu, incluant votre séjour, est entièrement couvert par votre carte d'assurance-maladie. Notez que lors de votre séjour, seuls les repas de la mère sont fournis. Vous recevrez de votre sage-femme une liste d'items à apporter pour l'accouchement.

**5.8. Si j'ai des questions reliées à ma grossesse et que je suis suivie par une sage-femme, comment rejoindre ma sage-femme ?**

5.8.1. Pour une question non-urgente : Tel : 450 658 2080

Pour une question urgente: téléphone cellulaire de la sage-femme

**5.9. Quelle est la formation des sages-femmes ?**

5.9.1. Baccalauréat en pratique sage-femme dispensé à l'Université du Québec à Trois-Rivières, 130 crédits sur 4,5 années